



HAL
open science

Master Droit public

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

| Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit public. 2016, Université de Nantes. hceres-02041450

HAL Id: hceres-02041450

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02041450>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Rapport d'évaluation

Master Droit public

- Université de Nantes

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit, économie, gestion

Établissement déposant : Université de Nantes

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Le master *Droit public* de l'université de Nantes est dispensé dans les locaux de l'université de Nantes, à l'exception de la deuxième année du master (M2) pour la spécialité *Histoire du droit*, cohabilitée avec les universités de Rennes I et d'Angers (enseignements dispensés à la Faculté de droit et des sciences politiques de Rennes I). La formation est prise en charge au sein de l'Unité de formation et de recherche (UFR) de Droit et science politique ou de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG).

Le master *Droit public* s'organise autour de trois parcours en première année de master (M1) et de quatre spécialités en deuxième année de Master.

En ce qui concerne la première année, le parcours *Droit public général* apparaît comme la formation la plus large ; il est complété par un parcours *Droit de l'environnement* et un parcours *Carrières publiques*.

La deuxième année propose quatre spécialités : une spécialité *Droit public et administration* (comportant trois parcours : *Droit public approfondi*, *Administration publique locale* et *Droit public des affaires*) et trois autres spécialités moins clairement associées au droit public sans pour autant être étrangères à la mention, les spécialités *Droit de l'environnement et du développement durable*, *Villes et territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme* et *Histoire du droit*.

Cette formation poursuit un objectif d'insertion professionnelle mais ne délaisse à aucun moment l'ouverture à la recherche.

Synthèse de l'évaluation

Les responsables du master *Droit public* de l'université de Nantes proposent un travail d'autoévaluation très sérieux. Seule la spécialité *Histoire du droit* est moins détaillée. A la lecture du dossier de formation très complet, on découvre une formation solide, innovante et dynamique. Les différentes spécialités proposent une offre de formation variée, bien structurée, équilibrée et originale.

La formation proposée est un master de droit interne construit sur des compétences d'enseignants-chercheurs reconnus dans leur domaine.

L'articulation entre les deux années du master est lisible et cohérente. Deux des quatre spécialités sont très originales (*Villes et territoires : politiques et pratiques de l'urbanisme* et *Droit de l'environnement et du développement durable*) même si la seconde subit la concurrence de formations proposées par d'autres établissements. La spécialité *Droit public et administration* est en concurrence directe avec d'autres formations, y compris au sein de la COMUE (Communauté d'universités et d'établissements) Bretagne Loire. La dernière spécialité *Histoire du droit* est cohabilitée au sein de la COMUE.

Points forts :

- Une formation de qualité avec des spécialités bien distinctes.
- La qualité de l'équipe pédagogique.
- Des pratiques pédagogiques innovantes.

- La place de la recherche dans la formation.
- Les partenariats développés par chacune des spécialités.

Points faibles :

- L'absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- L'absence de dispositif individuel d'aide à la réussite pour les spécialités dont le recrutement est le plus ouvert.
- Un public dont le parcours et le niveau sont parfois hétérogènes.
- L'absence de dispositifs d'alternance que laisse présager le contenu du dossier.

Recommandations :

Au vu de ces différents points, plusieurs recommandations peuvent être formulées. L'instauration d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention pourrait être l'occasion de travailler sur une plus grande ouverture des maquettes pédagogiques aux thématiques du droit public comparé, à la mise en place de dispositifs d'aide à la réussite permettant de mieux garantir la réussite des étudiants, de renforcer la place de la professionnalisation (alternance). Il serait aussi nécessaire d'accorder plus de moyens aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Enfin, une réflexion doit être poursuivie sur la place des spécialités à faible effectif (*Histoire du droit* et *Droit public et administration*) au sein de la COMUE.

Analyse

| | |
|---|--|
| <p>Adéquation du cursus aux objectifs</p> | <p>La présentation du master mention <i>Droit public</i> est lisible. Son intérêt et son contenu sont exposés avec précision et sont conformes aux exigences attendues. La structure de la mention répond à un souci d'unité tout en veillant à offrir des parcours différenciés aux étudiants et en leur permettant de changer d'orientation entre les deux années du master.</p> <p>La formation à dominante professionnelle ouvre également l'accès à la recherche. En ce sens, elle est mixte à l'exception des spécialités <i>Histoire du droit</i> (vocation recherche) et <i>Villes et territoires</i> (vocation professionnelle).</p> <p>Les connaissances et les compétences attendues sont clairement définies. Il est malheureusement difficile d'apprécier l'adéquation du répertoire compétences attendues avec les enseignements proposés dans la mesure où l'annexe 1 correspond à la mention <i>Droit privé</i>. Les informations glanées dans le dossier de formation et dans l'annexe consacrée à l'équipe pédagogique rassurent néanmoins sur ce dernier point.</p> <p>Les métiers visés sont en lien avec les enseignements et les différentes spécialités de la deuxième année de master. Le choix du droit interne n'est pas construit en opposition, mais en complément aux autres formations de droit international et européen dispensés au sein de l'université.</p> |
| <p>Environnement de la formation</p> | <p>Établissement : le rattachement du master <i>Droit public</i> au champ <i>Droit, économie, gestion</i> est cohérent puisque les enseignements dispensés sont juridiques ; c'est d'ailleurs la raison pour laquelle la spécialité <i>Droit de l'environnement et du développement durable</i> en master 1 et 2 est rattachée à ce champ.</p> <p>La mention <i>Droit public</i> s'appuie sur un laboratoire pluridisciplinaire <i>Droit et changement social</i> dont trois équipes développent des thèmes en relation avec le droit public.</p> <p>Environnement socio-économique : les spécialités de deuxième année <i>Administration publique locale</i> et <i>Environnement et développement durable</i> bénéficient de nombreux partenariats informels avec des collectivités territoriales locales qui accueillent des étudiants en stages. Ces spécialités bénéficient également de partenariats nationaux avec des organismes qui proposent des prix de mémoire ou accueillent des étudiants</p> |

| | |
|------------------------|--|
| | <p>en stage. Il n'est pas fait état des autres spécialités de master de ce point de vue.</p> <p>Positionnement au sein de la COMUE Bretagne Loire : au sein de la COMUE, il existe des formations qui présentent, à des degrés divers, des similitudes avec les spécialités du master mention <i>Droit public</i> mais aucune ne les concurrence pleinement. Notons toutefois que la spécialité <i>Histoire du droit</i> est cohabilitée avec Rennes 1 : il aurait été intéressant d'avoir des précisions sur les conséquences que cela a en termes d'organisation. Les informations fournies sont globalement précises.</p> <p>Les spécialités <i>Villes et territoires</i> et <i>Environnement et développement durable</i> n'ont pas leur équivalent au sein de la COMUE.</p> |
| Equipe pédagogique | <p>Le master <i>Droit public</i> présente une équipe pédagogique diversifiée (42% d'enseignants-chercheurs, 7% d'enseignants du second degré et 36% de vacataires et 15% d'autres enseignants). L'équipe est renforcée par des praticiens. Le rapport insiste néanmoins sur les difficultés à trouver des spécialistes (par exemple en droit de l'urbanisme ou droit de l'environnement) qui imposent de faire intervenir des intervenants extérieurs à l'université de Nantes.</p> <p>L'équipe enseignante compte une quarantaine de titulaires. Le rapport reste imprécis sur les caractéristiques des professionnels intervenants dans la formation.</p> |
| Effectifs et résultats | <p>Le nombre d'inscrits a diminué ces dernières années en première année de master avec des disparités marquées selon les spécialités. De plus, la stabilité récente des effectifs (sauf en <i>Histoire du droit</i>) peut masquer une instabilité du niveau des étudiants et des disparités entre masters.</p> <p>Une des causes est à chercher dans la concurrence grandissante entre établissements (en particulier sur les formations en droit de l'environnement) et dans la désaffection pour certaines disciplines (droit public approfondi, histoire du droit).</p> <p>Les effectifs en première année de master sont en baisse : 136 étudiants en 2011-2012, 111 étudiants en 2014-2015. Il y a, selon les promotions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entre 40 et 50 étudiants pour le parcours <i>Droit public et administration</i> ; - 27 pour le parcours <i>Environnement et développement durable</i> en 2013-2014 alors qu'il était de 50 inscrits l'année précédente (44 présents). - En revanche le nombre d'inscrits augmente pour le parcours <i>Carrières publiques</i> : 38 inscrits en 2012-2013, 50 en 2013-2014. <p>Une réflexion est menée sur l'attractivité des formations et sur l'opportunité d'ouvrir le parcours <i>Environnement et développement durable</i> vers le droit privé.</p> <p>Les effectifs en deuxième année de master ont fortement chuté : 180 en 2011-2012, 100 en 2012-2013. Depuis, ils se stabilisent entre 100 et 109 (en 2014-2015). Là aussi des différences existent selon les spécialités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La spécialité <i>Droit public et administration</i>, parcours <i>Droit public approfondi</i> compte 15 étudiants en 2014-2015 et cela, au prix d'un « recrutement d'une qualité moyenne » ; certains d'entre eux ayant un master 1 de <i>Droit privé</i>. - La spécialité <i>Droit public et administration</i>, parcours <i>Droit public des affaires</i> compte 15 étudiants. - le nombre d'inscrits augmentent pour la spécialité <i>Administration publique locale</i> (13 en 2013-2014, 26 en 2014-2015). - La spécialité <i>Droit de l'environnement et développement durable</i> n'accueille jamais moins de 20 étudiants. - la spécialité <i>Villes et territoires</i> compte une trentaine d'étudiants dont 1/3 de juristes, 1/3 de géographes et 1/3 d'architectes. Cette dernière formation accueille aussi des étudiants en reprise d'études : 2 à 5 par promotion. - La spécialité <i>Histoire du droit</i> éprouve de grandes difficultés à recruter en dépit de sa cohabilitation. <p>Le taux de réussite global, toutes spécialités confondues, varie selon les promotions de 74% à 91%. Il n'y a pas de statistique propre à chaque</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>spécialité.</p> <p>Trois mois après l'obtention du diplôme de master 2 le taux d'insertion, professionnelle est de 88,2% dans la spécialité <i>Droit de l'environnement et développement durable</i>, de 85,7% dans la spécialité <i>Villes et territoires</i>, de 80% dans la spécialité <i>Droit public et administration</i>. Aucun chiffre n'est fourni pour la spécialité <i>Histoire du droit</i>.</p> <p>Le bassin d'emploi s'étend au-delà de la COMUE et intègre la région parisienne. La plupart des étudiants intègre la fonction publique pour les spécialités <i>Droit public et administration</i> (75%) et <i>Droit de l'environnement et développement durable</i> (50%). En revanche, pour la spécialité <i>Villes et territoire</i> le taux d'insertion dans les secteurs public, privé et associatif est sensiblement le même (33,3% pour les deux premiers, 27,8% pour le dernier). Il n'y a, en moyenne, qu'un étudiant au sein des spécialités <i>Droit public et administration</i> et <i>Droit de l'environnement et développement durable</i> qui entreprend une thèse. Rien n'est dit au sujet de la spécialité <i>Histoire du droit</i>.</p> |
|--|--|

| | |
|----------------------------------|---|
| Place de la recherche | <p>Le master repose sur une équipe très axée sur la recherche. L'ouverture à l'interdisciplinarité bienvenue, au sein du laboratoire et au sein du master (spécialités <i>Villes et territoires</i> et spécialité <i>Histoire du droit</i>) semble parfois moins évidente à mettre en œuvre (spécialité <i>Droit de l'environnement et développement durable</i>).</p> <p>Les formations se répartissent selon le triptyque voie professionnelle, mixte, recherche sans qu'à aucun moment la perspective de recherche ne soit fermée. L'initiation à la recherche est une préoccupation commune. Sa teneur et ses modalités varient néanmoins selon les contraintes de chaque spécialité, prenant la forme d'une sensibilisation en première année de master, elle s'accroît en deuxième année de master.</p> |
| Place de la professionnalisation | <p>La place de la professionnalisation varie grandement selon les années et les spécialités du master. Elle repose sur des modalités relativement classiques (interventions extérieures, enseignements pratiques, stages, etc.) et tend à s'ouvrir vers les services communs de l'établissement (Service universitaire d'insertion et d'orientation - SUJO).</p> <p>En première année de master, la place de la professionnalisation est réduite à l'exception du parcours <i>Carrières publiques</i> où un stage de quatre semaines est obligatoire.</p> <p>En deuxième année de master, la plupart des spécialités prévoient un stage obligatoire ou optionnel et des professionnels assurent des séminaires, des cours (notamment dans la spécialité <i>Villes et territoires</i>). Par ailleurs, dans les masters n'ayant pas une finalité recherche, de nombreux cours ont une orientation pratique, par exemple dans la spécialité <i>Droit public et administration</i>, parcours <i>Droit public des affaires</i>, la formation propose une initiation à la rédaction de contrats publics.</p> <p>La pratique de l'alternance et des contrats de professionnalisation est quasiment inexistantes alors que de nombreuses spécialités affichent une orientation professionnalisante.</p> |
| Place des projets et stages | <p>Les stages sont obligatoires dès la première année de master (uniquement dans le parcours <i>Carrières publiques</i>). Ils sont obligatoires en deuxième année de master (sauf pour la spécialité <i>Histoire du droit</i>) pouvant aller jusqu'à cinq mois. Cependant l'autoévaluation mentionne que le suivi des stages n'est pas systématique. Enfin, quelles que soient les spécialités ou parcours, aucun projet tuteuré n'est prévu. L'absence des maquettes pédagogiques dans les annexes rend difficile l'appréciation des modalités des stages.</p> |

| | |
|--|--|
| Place de l'international | <p>Le document d'auto-évaluation établit que « l'ouverture vers les problématiques internationales n'est pas l'objectif principal de la mention <i>Droit public</i> ». Pourtant, de nombreux enseignements dispensés dans les différentes formations montrent la volonté d'internationaliser les connaissances. Dès lors, il pourrait être pertinent d'orienter plus clairement certains enseignements vers une forme de comparatisme. Il peut s'agir de préparer les fonctionnaires de catégorie A à la mobilité internationale ou aux détachements autant que d'introduire une forme de comparatisme des fonctions des administrations publiques certainement bienvenu dans la préparation aux concours.</p> |
| Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite | <p>La formation affiche une très grande ouverture aux juristes pour ses formations classiques et aux autres disciplines pour la spécialité de master 2 <i>Villes et territoires</i>. Il n'est pas organisé de mise à niveau à l'entrée en première année de master dans la mesure où la licence est toujours considérée comme une porte d'accès commune quelle que soit sa mention. L'équipe fait cependant état du caractère inégal des recrutements. Il n'est pas fait état d'un dispositif individuel d'aide à la réussite.</p> <p>La mention <i>Droit public</i> reste globalement attractive.</p> |
| Modalités d'enseignement et place du numérique | <p>L'usage du numérique est mobilisé pour la gestion administrative de la mention et la pédagogie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'outils du type plateforme Moodle de l'université de Nantes ou de modules d'enseignements à distance de l'Université numérique juridique francophone, - mise en place de « <i>media training</i> », expérimentation et formation à certains outils spécifiques tels que le Système d'information géographique (spécialité <i>Villes et territoires</i>), - place des outils numériques (déploiement du Certificat informatique et internet, métiers du droit en première année de master), <p>L'enseignement des langues se poursuit en M1, pas en M2. Le maintien d'une langue étrangère en deuxième année voire l'enseignement (ou au moins des lectures en anglais) sur le domaine de spécialité permettrait d'ancrer les matières dans un environnement international tout en maintenant le niveau d'anglais.</p> |
| Evaluation des étudiants | <p>Les modalités d'évaluation des étudiants sont peu développées dans le rapport de formation. Celles mentionnées sont conformes aux objectifs de la mention qui veille à développer l'aptitude à l'analyse et à la réflexion. Les modalités d'évaluation des étudiants font alors preuve d'innovation et semblent adaptées aux enseignements.</p> <p>En master 1 : Introduction de la note de synthèse documentaire. Travail d'autant plus intéressant qu'il offre une double perspective (professionnelle / recherche). On note aussi la rédaction d'un mémoire dès le master 1 (Environnement et développement durable).</p> <p>En master 2 : exposé discussion (<i>Droit de l'environnement et développement durable</i>) et l'incitation très forte à la rédaction d'un mémoire en termes d'ECTS (<i>European credits transfer system</i>) (<i>Droit public approfondi</i>).</p> |
| Suivi de l'acquisition des compétences | <p>Les compétences attendues dans les différentes spécialités sont clairement précisées par les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles). L'annexe « règlement du contrôle des connaissances » manque. La présentation de la distinction compétence/connaissance est très claire quand bien même le suivi individuel semble faible.</p> |
| Suivi des diplômés | <p>Une enquête a été effectuée par l'université au 1^{er} décembre 2013 sur les diplômés de la promotion 2010-2011.</p> <p>Le suivi des diplômés est principalement effectué par les responsables de la formation. Le taux de réponse est compris entre 65% et 80%.</p> <p>l'insertion professionnelle à 30 mois est bonne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 88,2% pour la spécialité <i>Droit de l'environnement et du développement durable</i>. |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> - 80% pour la spécialité <i>Droit public et administrations</i>. - 85,7% pour la spécialité <i>Villes et territoires</i>. <p>Pour chacune de ces formations, le type d'emploi trouvé correspond aux objectifs de la formation.</p> <p>Les données concernant la spécialité <i>Histoire du droit</i> ne sont pas fournies.</p> |
| <p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p> | <p>Il existe un conseil de perfectionnement pour chaque parcours de première année de master mais pas au niveau de la mention ni sur le cycle master (première et deuxième année) ce qui permettrait d'avoir une vision de la cohérence de l'offre de formation.</p> <p>Il existe malgré tout diverses instances de discussion au sein de l'UFR de Droit et sciences politiques (conseil de gestion, départements, responsables pédagogiques) qui participent au pilotage des spécialités.</p> <p>En revanche, il n'existe pas de conseil de perfectionnement en deuxième année de master qui permettrait aux différents acteurs (étudiants, intervenants professionnels, enseignants et représentants du monde socioéconomique) d'exprimer leurs attentes ou besoins et de faire évoluer si nécessaire les formations en regard de ces derniers.</p> <p>Il existe, pour chaque spécialité, une évaluation des enseignements par les étudiants. Un questionnaire de satisfaction (non présenté dans le dossier) est diffusé à cette fin.</p> |

Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ DE NANTES

Nantes, le 30 mai 2016

Haut Conseil de l'Evaluation de la
Recherche et de l'Enseignement Supérieur

Suivi par : Soizic GOURDEN
Direction des Etudes et de la Vie Universitaire
Soizic.gourden@univ-nantes.fr
+33 (0) 240998407

Objet: Retour sur le rapport d'évaluation du Master : droit public

L'université de Nantes remercie l'HCERES et l'ensemble des évaluateurs pour le travail qu'ils ont réalisé. Les remarques et recommandations seront d'une aide précieuse dans le cadre de la mise en œuvre de la future offre de formation de l'Université de Nantes.

Vous trouverez ci-après les réponses des responsables de formations ou de composante aux interrogations formulées dans les rapports et les commentaires sur les recommandations communiquées.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à ces retours, je vous prie de croire en l'assurance de ma considération la meilleure.

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président Formation et Vie
Universitaire

Dominique AVERTY



UNIVERSITÉ DE NANTES

Éléments de réponse aux rapports d'évaluation de l'HCERES

Identification de la formation :

| | |
|------------------------------------|--------------------------|
| Champ de formation | Droit, Economie, Gestion |
| Type (Licence, LP, Master) | Master |
| Intitulé du diplôme | Mention Droit public |
| Responsable de la formation | Agathe Van Lang |

Observations :

- Il sera remédié à l'absence de conseils de perfectionnement au niveau de la Mention Droit public et sur le cycle Master dans le cadre du prochain contrat quinquennal. A cet égard, une réflexion est en cours sur la restructuration du périmètre de la mention ; le projet de redécoupage de la formation actuelle en trois mentions distinctes : *Droit public, Droit de l'environnement et de l'urbanisme et Histoire du droit*, sera de nature à assurer un meilleur pilotage de chaque mention.

- Des dispositifs individuels d'aide à la réussite sont également en cours d'élaboration, reposant notamment sur l'accès aux ressources numériques, permettant un suivi individualisé des étudiants.

- La pratique de l'alternance et des contrats de professionnalisation est rendue possible grâce à l'organisation des enseignements en master 2 sur trois jours de la semaine. Accueil d'un étudiant en alternance en M 2 Droit de l'environnement et du développement durable pour l'année 2015-2016.

- La chute des effectifs au niveau Master 2 a été enrayée, ceux-ci étant stables depuis 3 ans. La qualité du recrutement s'est améliorée dans le parcours Droit public approfondi pour l'année 2015-2016. Les effectifs d'Histoire du droit sont, quant à eux, stables sur le quinquennal autour d'une vingtaine d'étudiant par an (une majorité d'étudiants s'inscrivent en M1 à l'Université de Rennes même s'ils ont fait leur M1 à Nantes du fait que la majorité des enseignements y est dispensée. Chaque année, entre 2 et 5 étudiants s'inscrivent ainsi en thèse d'histoire du droit dans l'une des trois universités. De plus, ces étudiants candidatent à des contrats doctoraux dans la faculté de rattachement de leur directeur de thèse, c'est-à-dire dans l'une ou l'autre des trois universités.

À l'heure actuelle, 8 étudiants sont inscrits en thèse d'histoire du droit avec des directeurs rattachés à la faculté de Nantes.- Une réflexion est menée dans le cadre du prochain contrat quinquennal quant à la place au sein de la COMUE des spécialités à faible effectif, au regard des formations envisagées dans les autres composantes de l'UBL.

- Le parcours Histoire du Droit présente la particularité d'être en co-habilitation comme cela a été souligné dans l'évaluation. Une réflexion sur son pilotage va être engagée afin de mieux fluidifier les échanges d'informations et améliorer le pilotage de ce parcours. La co-habilitation de la spécialité Histoire du Droit a permis le rapprochement entre les historiens du droit des trois universités de Rennes 1, Nantes et Angers. Si des proximités pouvaient exister antérieurement à titre individuel, l'organisation du M2 co-habilité a permis de renforcer les liens entre les trois universités. Il ne faut néanmoins pas négliger les difficultés d'organisation de la spécialité qui regroupe des étudiants et enseignants de différentes universités.

En dépit des difficultés d'organisation et des améliorations auxquelles chacun prête son concours, le M2 HD co-habilité est aujourd'hui parfaitement rôdé dans sa structure et dans son fonctionnement. C'est cette situation qui a conduit à tenter de prolonger les transformations en complétant le M2 HD d'un Master 1. La proposition aujourd'hui faite est double : elle consisterait à assortir le M2 HD d'un M1 HD distribué en deux parcours, l'un à Nantes, l'autre à Rennes. À terme, il serait envisageable de co-habiter l'un de ces deux parcours, à l'instar de ce qui a été fait pour le M2 HD. Ce serait, là encore, une étape de plus dans la voie d'un renforcement des synergies entre les trois facultés et dans le développement de formations véritablement coordonnées entre les trois facultés. Cela impose toutefois de prolonger les discussions en cours afin qu'un tel M1 HD ne préjudicie à aucune des trois facultés.